

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°4.2018

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JUIN 2018

Présents : Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Damien PERIARD, Bruno PIERRE, Mme Annie PETITJEAN

Absents : Sophie HOUDELLOT, Daniel PIERRE

Secrétaire : Annie PETITJEAN

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 12 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents par 8 voix.

PARCS EOLIENS DOUBS OUEST 1 ET 2 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien DOUBS OUEST organisée du 4 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'environnement, une version numérique complète du dossier d'enquête publique comportant le dossier de demande d'autorisation unique de la société DOUBS OUEST ENERGIES 1 et 2 pour l'exploitation de deux parcs éoliens sur les communes de POUILLEY-FRANCAIS, CORCONDRAI, MERCEY-LE-GRAND et LANTENNE VERTIERE est consultable en mairie par le public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête publique.

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ; avec notamment l'atteinte de 40% de la production d'électricité en 2030 par les EnR ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 Mégawatts et pour fin 2023 entre 21 800 et 26 000 Mégawatts ;

Vu le Schéma Régional Eolien de Franche-Comté arrêté le 8 octobre 2012 aux termes duquel les communes d'accueil du projet éolien sont classées en zone favorable à l'éolien, et qui fixe à 600 Mégawatts l'objectif éolien pour la région Franche-Comté ;

Après présentation du projet éolien, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier d'enquête publique, après débats et délibération, le conseil donne un avis défavorable pour l'ensemble du projet éolien DOUBS OUEST:

- 5 Contre*
- 3 Abstentions*

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil Municipal de VITREUX donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 55 m³ pour l'année en cours, dans les parcelles 8 et 9 de la forêt communale.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de VITREUX la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

ONF : ASSISTANCE TECHNIQUE BOIS D'AMONT 2018

Le Conseil Municipal de VITREUX accepte, à l'unanimité, le devis d'assistance de bois façonnés de l'ONF pour un montant de 556,00 € HT soit 667.20€ TTC

DEVIS POUR L'ABATTAGE ET LE DEBARDAGE DES PARCELLES 8 ET 9 DU BOIS D'AMONT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour d'accepter le devis de l'entreprise MULLER HERVE d'un montant total de 9€ HT le m³ pour les travaux d'abattage, et de 8.5€ HT le m³ pour les travaux de débardage.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL N°1

Suite à une erreur de reprise des résultats d'investissement sur le budget 2018 il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépense fonctionnement :

Article 023/023: 32 732 €

Dépense investissement

Article 001/001 : 32 732 €

Recette investissement

Article 021/021 : 32 732€

DEVIS CADOUX/JOUFFROY : TRAVAUX DE LA FONTAINE

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Cadoux concernant les travaux de la Fontaine : remplacement de la vanne trois voies sous la route et alimentation du robinet avec une nouvelle vanne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, par 8 voix d'accepter les devis de :

- l'entreprise Cadoux pour un montant total de 1600 € HT soit 1920.00 € TTC

- l'entreprise JOUFFROY pour un montant de 230 HT.

DEVIS CADOUX : PROLONGEMENT DU CANAL

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Cadoux concernant la prolongement du canal pour réduire les risques d'inondations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, par 8 voix d'accepter le devis de l'entreprise Cadoux pour un montant total de 4 212 € HT soit 5 054.40 € TTC.

COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur Le Maire fait connaître que par la lettre du 29 janvier 2018, Mr Le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal a proposé les personnes suivantes :

-Pour les représentants de la Commune : Mrs GOMOT Alain, BALLOT Raymond, PERRIARD Damien et Mme PETITJEAN Annie

-Pour les représentants du foncier non bâti : Mrs ABRAHAM Olivier, GIRARD Emile, JANSON Denis, ABRAHAM Christophe et POIREY Denis

-Pour les représentants du bien forestier : Mme Nathalie PIERRE et Mrs François ROBARDET, Jean THIBERT, Frère Benoît.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Inondations

Le Conseil décide d'étudier la possibilité d'acheter des batardeaux (barrières) pour chaque maison concernée par les inondations.

Les propriétaires de ces maisons sont invités à se présenter en mairie avec les cotes des portes d'entrée ou de garage afin de pouvoir faire établir un devis.

❖ Cartes jeunes 2018/2019

Les personnes intéressées par l'achat d'une carte avantages jeunes 2018/2019 destinée aux jeunes de moins de 30 ans, peuvent s'adresser à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles avant le 10 juillet 2018.

❖ Congés été secrétariat.

La mairie sera fermée du 8 août au 30 août inclus

❖ Eglise

Une minuterie va être installée pour la sortie de l'Eglise

❖ Brûlage

Il est interdit de faire du feu au Pont des Lauchères

BONNES VACANCES A TOUS

Fin de séance à 22H30

*Le Maire
Alain GOMOT*